

FICHIER 1

« Le Drapeau tricolore » de Philippe Foussier

par

Catherine Kintzler

Mezetulle, 11 juillet 2026

URL : <https://www.mezetulle.fr/le-drapeau-tricolore-de-philippe-foussier/>

Après Marianne, et toujours dans la collection « Les Symboles de notre histoire » (Éditions Dervy), Philippe Foussier signe Le Drapeau tricolore. En une cinquantaine de pages, suivies d'une bibliographie et d'une section iconographique de 11 illustrations commentées, l'auteur situe les enjeux de l'emblème national à travers son histoire mouvementée et les interprétations de ses couleurs.

Chacun peut admirer l'immense drapeau (9m x 13,5m) qui flotte sous l'Arc de triomphe lors des dates marquantes pour la nation. L'auteur rappelle que

« Dans un passé récent, deux présidents français ont suscité des polémiques brèves mais intenses. Le président Sarkozy avait ajouté le drapeau européen au drapeau français à l'occasion de la présidence française de l'UE en 2008 et son

successeur Emmanuel Macron a pour sa part fait hisser le seul drapeau européen bleu étoilé en 2022, provoquant l'un et l'autre des réactions vigoureuses qui témoignent du caractère sensible de l'emblème national ».

Ce caractère sensible et critique n'a cessé d'accompagner une histoire mouvementée depuis la Révolution française, histoire qu'il fallait rétablir et dégager, souvent, de la légende et des idées reçues.

Me fiant à mes souvenirs d'écolière, je voyais Camille Desmoulins inaugurant la cocarde en juillet 1789. Non, en fait on ne sait pas ; il aurait, selon la légende, cueilli une feuille (verte) refusée par son auditoire... Les trois couleurs : symboles de l'unité de la nation, (le blanc de la monarchie encadré par les couleurs de Paris) ? Peut-être, mais on ne sait pas vraiment non plus. C'est en 1790, à la Fête de la Fédération, que les trois couleurs font leur entrée officielle, sous « des ordonnancements variés ». Il faut attendre le décret du 15 février 1794 pour que le drapeau soit fixé sous la forme que nous lui connaissons : trois bandes verticales d'égales dimensions, le bleu près de la hampe et le rouge flottant.

Brandi par l'Empire, remplacé par le blanc fleurdelysé lors de la Première Restauration, repris durant les Cent-Jours, le drapeau est violemment « annulé » par la Terreur blanche après 1815, puis à nouveau promu par Louis-Philippe à la chute de Charles X - tout le monde a en mémoire le tableau de Delacroix célébrant les Trois glorieuses. Il se voit contesté par le drapeau rouge, « étendard sanglant » de la loi martiale indiquant que la troupe s'apprête à tirer.

C'est ici qu'intervient le second épisode marquant de son histoire, toujours présent dans ma mémoire d'écolière : le discours de Lamartine du 25 février 1848 (lendemain de la proclamation de la Deuxième République) refusant d'adopter le drapeau rouge. L'auteur en cite des extraits p. 22 et 24 : « [...] le drapeau que vous nous rapportez n'a jamais fait que le tour du Champ de Mars, traîné dans le sang du peuple en 91¹ et 93, et le drapeau tricolore a fait le tour du monde, avec le nom, la gloire et la liberté de la patrie.

[...] La France et le drapeau tricolore, c'est une même pensée, un même prestige, une même terreur, au besoin, pour nos ennemis ».

L'histoire du drapeau se poursuit, sous le Second Empire et lors de sa chute, sous la forme d'« offensives rouges et blanches ». *C'est la Troisième République qui « ancre profondément le tricolore dans la conscience nationale » et qui, par la loi du 14 février 1879, fait de La Marseillaise l'hymne national, et fixe le drapeau tricolore « bleu, blanc, rouge ».*

Dès lors, le rouge et le blanc ne menacent plus de remplacer le tricolore, mais deviennent, pour le rouge, le symbole de la contestation populaire et, pour le blanc, une page offerte à diverses inscriptions (Sacré-Cœur de Jésus, francisque détrônée par la croix de Lorraine en 1940, coq gaulois, et plus modestement chiffre ou symbole choisi par le Président de la République pour le pavoisement qui signale sa personne).

L'auteur n'oublie pas, pour terminer, et pour le regretter discrètement, *le déclin du pavoisement sous la Ve République, soulignant le paradoxal abandon du tricolore par la gauche :*

« [...] le tricolore est abandonné par la gauche, dont les principaux partis répugnent bien souvent à *assumer l'héritage républicain et laïque qui les avait structurés* ». (p. 43)

Ce petit livre, rédigé de façon alerte, très bien illustré, est un tour de force par sa concision obligée. On ne fait pas qu'y réviser des pages illustres de l'histoire moderne de la France, on s'y délivre de quelques idées reçues, on y mesure à la fois le lien et l'écart qui articulent l'histoire et la légende. On s'y réapproprie, avec ses tourments, un emblème dont chaque Français peut être fier.

Philippe Foussier, *Le Drapeau tricolore*, Paris, Dervy, collection « Les symboles de notre histoire », 2026.

1 - Allusion à la répression sanglante des pétitionnaires réclamant la destitution de Louis XVI le 17 juillet 1791.

← Les mots contre la laïcité : de la liberté de conscience à la liberté religieuse (par A. Girard et J.-P. Sakoun)